

Communiqué de Christian Guyonvarc'h, conseiller régional

Le 12/12/2010

Projet de centrale électrique à gaz: les collectivités bretonnes ne sont pas unanimes

Je me félicite de constater que la communauté d'agglomération du pays de Saint-Brieuc a refusé d'adhérer au « pacte électrique breton » du préfet de Région et du président du Conseil régional en raison de l'inscription dans ce document d'un projet de centrale électrique à gaz de 450 MW au lieu-dit Lanvian, entre Guipavas et Saint-Divy (lire courrier ci-joint).

Par cet acte la communauté d'agglomération du pays de Saint-Brieuc et son président socialiste, Michel Lesage, prouvent que leur opposition au projet de centrale électrique à gaz de Ploufragan n'était pas opportuniste mais se fondait sur un positionnement de fond.

Ce positionnement prouve aussi que le projet de centrale électrique à gaz fait débat à l'intérieur même du Parti socialiste, ce qui est réconfortant du point de vue démocratique.

Sans doute les élus de la communauté d'agglomération du pays de Saint-Brieuc ne sont-ils pas insensibles à la dimension sociale du dossier car le chauffage à l'électricité est un des facteurs d'explication de la montée de la précarité énergétique en France.

Sous la pression du lobby électronucléaire **la moitié du parc de chauffages électriques en Europe est français**. En France 30% de l'habitat est chauffé uniquement à l'électricité (7,8 millions de logements); en Région Bretagne c'est pire, c'est 35%. Et la situation empire puisque dans les nouveaux projets immobiliers l'électricité représente 75% des systèmes de chauffage. C'est cela qui est la cause de la fragilité électrique de la Région Bretagne car, faut-il le dire? - quand il fait froid on pousse le chauffage...

Or, dans son édition de décembre 2010 le mensuel Alternatives Economiques indique qu'**en 2009 se chauffer à l'électricité en France avait coûté à l'usager 72% plus cher que se chauffer au gaz (1), d'où le développement de la précarité énergétique**. Les élus locaux et les représentants d'associations de solidarité qui siègent dans un CCAS (centre communal d'action sociale) ont l'occasion de mesurer ce phénomène qui pèse de plus en plus lourd sur les ménages à faible revenu comme sur le budget des communes quand celles-ci prennent en charge les impayés.

Le bon sens économique mais aussi la solidarité avec les plus démunis voudraient donc qu'on se chauffe directement au gaz (ou avec des énergies non fossiles bien sûr) plutôt que brûler du gaz pour finalement se chauffer à l'électricité... L'électricité doit être réservée à d'autres usages pour lesquels la production actuelle est suffisante.

Christian GUYONVARC'H conseiller régional, ancien vice-président du Conseil régional

(1) « En 2009, 100 kWh de chauffage électrique coûtaient 11,43 €, contre 6,48 € pour le gaz ou 7,47 € pour le chauffage urbain », dans « Quand se chauffer rend (très) pauvre »,